



NATIONS
UNIES



CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Distr.
GENERAL

ICCD/COP(2)/INF.1
13 octobre 1998

ORIGINAL: FRANCAIS

CONFERENCE DES PARTIES

Deuxième session

Dakar, 30 novembre - 11 décembre 1998

DISPOSITIONS RELATIVES A LA DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

RENSEIGNEMENTS PRELIMINAIRES A L'INTENTION DES PARTICIPANTS

Note du secrétariat

La deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 1998 à Dakar (Sénégal). Le présent document fournit quelques renseignements généraux qui peuvent être utiles aux participants. La session sera accueillie par le Gouvernement de la République du Sénégal, conformément à la décision 28/COP.1 de la première Conférence des Parties et à la Résolution 52/198 de l'Assemblée générale, du 18 décembre 1997.

1. Lieu de la session

La deuxième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification aura lieu au Palais des Congrès de l'hôtel Méridien Président, sis à la Pointe des Almadies, à 15 mn du centre de Dakar:

Boîte Postale: 8181 Dakar
Téléphone : (221) 820 21 22 / 820 15 15
Télécopie : (221) 820 30 30
Télex: 31524 /31525

Personne à contacter : Mme Maguette Wade

La Conférence s'ouvrira le lundi 30 novembre 1998 à 15 heures dans la salle des séances plénières. La matinée sera consacrée aux consultations informelles. Mis à part la salle des séances plénières, une autre salle de réunion avec service d'interprétation simultanée pendant les heures normales de travail sera également disponible. Des locaux pourront en outre être utilisés pour des séances informelles sans interprétation sur arrangement avec le Secrétariat. **L'horaire de travail sera en principe le suivant : de 9h30 à 12h30 et de 15h00 à 18h00.**

2. Secrétariat de la Conférence

Le chef du secrétariat de la Conférence est M. Hama Arba Diallo, Secrétaire Exécutif du secrétariat de la Convention.

Le secrétariat peut être contacté à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur
la lutte contre la désertification
11/13 Chemin des Anémones
1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Téléphone : (41.22) 917.84.20/917.84.04
Télécopieur : (41.22) 917.80.30/917.80.31
Courrier électronique : secretariat@unccd.ch

3. Comité national d'organisation

Le Gouvernement du Sénégal a mis en place un Comité National d'Organisation (CNO) regroupant l'ensemble des départements ministériels impliqués ainsi que les représentants des acteurs non-gouvernementaux. Il est présidé par M. Amadou Moctar Niang, Directeur Général du Centre de Suivi Ecologique. Son siège se trouve à la rue Léon Gontrand Damas, B.P.15532, Dakar FANN :

Téléphone : (221) 825 80 66 / 825 80 67
Télécopieur : (221) 825 81 68

Personnes à contacter:

Amadou Moctar Niang : E-mail: niang@cse.sn
Fatou Ba : E-mail: cdp@cse.sn
Racine Kane : E-mail: Kane@cse.sn
Papa Mawade Wade : E-mail: mawade@cse.sn

4. Hébergement

Le CNO a déjà retenu les logements nécessaires dans les principaux hôtels et à des prix très compétitifs :

Hôtels hors catégorie

Chambre simple : 45 000 fcfa
Chambre double : 45 000 fcfa

Hôtels 4 étoiles de luxe

Chambre simple : 38 000 fcfa
Chambre double : 45 000 fcfa

Hôtels 4 étoiles

Chambre simple : 29 000 fcfa
Chambre double : 36 000 fcfa

Hôtels 3 étoiles

Chambre simple : 20 000 fcfa
Chambre double : 23 000 fcfa

1 franc français = 100 fcfa

Procédures de réservation : les participants devront s'adresser à la Centrale de Réservation en indiquant la catégorie d'hôtel souhaitée, aux numéros suivants :

Tél : (221) 823-10-19
(221) 825-80-66
(221) 825-80-67

Fax : (221) 822-11-17
(221) 825-81-68

E-mail : cdp@cse.sn

Date limite de réservation : 1^{er} novembre 1998. Au delà de cette date, les accords passés entre l'Etat et les hôteliers autorisent ces derniers à commercialiser librement les chambres vacantes.

5. Accréditation

Les pouvoirs des représentants des Parties et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués par le chef d'Etat ou de gouvernement ou par le Ministre des affaires étrangères. Pour assurer une pleine participation aux travaux de la Conférence, il est recommandé de délivrer aux représentants des Parties tous les pouvoirs nécessaires pour prendre part à la session et, le cas échéant, siéger au bureau de la deuxième session de la Conférence des Parties et de tout comité de session ou groupe de travail, ainsi que des organes subsidiaires créés en vertu de la Convention.

Les pouvoirs doivent être soumis au secrétariat de la Convention. Le bureau de la deuxième session de la Conférence des Parties les examinera et présentera un rapport au cours de la session.

Les Etats ayant le statut d'observateur et les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales devront également être accrédités.

6. Formalités de police

Le Gouvernement sénégalais s'attachera à faciliter les formalités de police. Cependant, tous les participants à la Conférence sont priés de vérifier s'ils nécessitent un visa. Dans l'affirmative, il convient de présenter une demande à cet effet, en faisant état de la Conférence, à l'Ambassade ou au Consulat du Sénégal le plus proche.

7. Réglementation douanière

Des renseignements sur la réglementation douanière en vigueur au Sénégal peuvent être obtenus auprès de toute ambassade ou de tout consulat de ce pays.

8. Aéroport de Dakar

L'aéroport Léopold Sédar SENGHOR de Dakar Yoff est l'aéroport international de Dakar. Un comité d'accueil sera actif à l'aéroport durant toute la période de la conférence et un bureau d'information et d'orientation sera installé et marqué par le logo de la CCD.

Les participants ayant réservé leurs chambres d'hôtel bénéficieront du transport aéroport/hôtel par navette.

9. Transport

Le palais des Congrès étant situé dans une zone insuffisamment desservie par les transports publics, un service de navette sera mis en place par le CNO pour assurer le transport des participants entre les principaux hôtels et le lieu de la Conférence.

Les modalités de transport et les coûts associés seront arrêtés prochainement, au vu des réservations confirmées par les participants.

10. Restauration

Les restaurants de l'Hôtel Méridien Président seront ouverts aux participants. En outre, il y a beaucoup de restaurants aux alentours du centre de conférence qui offrent des services de qualité à des prix convenables.

En fonction de l'accroissement de la demande, des services de restauration rapide seront mis en place par le CNO.

11. Inscription

Des plaquettes d'identité seront délivrées lors de l'inscription : les participants sont priés de les porter en permanence, car ils devront les présenter pour accéder au Palais des Congrès. L'inscription sera ouverte sur le site de la Conférence aux dates et heures suivantes:

Vendredi 27 novembre 1998 - matin de 10h00 à 12h00
- après midi de 14h00 à 17h00

Dimanche 29 novembre 1998 - après midi de 14h00 à 17h00

Elle se poursuivra à partir du 30 novembre 1998 selon un horaire qui sera annoncé. Des précisions sur l'emplacement exact du comptoir d'enregistrement pour les délégations nationales, les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales et les autres observateurs, ainsi que pour les médias et le personnel de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies, seront communiquées avant le début de la Conférence des Parties.

12. Liste des orateurs

Une liste des orateurs pour le débat durant le segment spécial ainsi que pour les autres déclarations en séance plénière sera ouverte à une date et sous des conditions qui seront annoncées dans le Journal de l'Assemblée générale.

13. Services médicaux

Le Palais des Congrès dispose d'un service médical. En outre, le comité national d'organisation prendra les dispositions nécessaires en vue de toute urgence médicale.

14. Services de téléphone et de télécopie

Un bureau offrant sur une base payante des services de téléphone et de télécopie fonctionnera durant la session au Palais des Congrès, à l'intention des délégations et des autres participants.

15. Services supplémentaires offerts au Palais des Congrès à l'intention des participants

Les participants à la Conférence pourront utiliser différents services disponibles au Palais des Congrès : opération de poste (timbres et boîtes aux lettres), banque, bar, services de cafétéria et de restaurant.

16. Installations disponibles pour les réunions et les expositions

Quelques installations seront à la disposition des participants pour la présentation d'exposés, des expositions et des séances informelles. Pour en disposer, il convient de s'adresser au secrétariat, qui les attribuera dans l'ordre où il recevra les demandes.

17. Centre de presse

Un centre international de presse sera mis en place pour les journalistes accrédités. Des renseignements sur les modalités d'accréditation peuvent être obtenus auprès de :

Mme Nada Osseiran
Secrétariat de la CCD
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Téléphone : (41-22) 917.84.12
Télécopieur : (41-22) 917.80.30/31
Courrier électronique : nosseiran@unccd.ch
ou
M. Michael Williams
Bureau d'information pour les conventions (IUC)
CP 356
CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Téléphone : (41-22) 979.92.42
Télécopieur : (41-22) 797.34.64
Courrier électronique : michael.williams@unep.ch

18. Manifestations parallèles

Un calendrier spécial de manifestations parallèles organisées aussi bien à Dakar que dans les régions du Sénégal sera publié. Des excursions ainsi que des manifestations culturelles sont envisagées.

19. Renseignements généraux sur Dakar

Vols directs : durée moyenne du vol : 5h30 au départ de Paris et de certaines grandes villes européennes.

Vaccination : aucune n'est obligatoire mais le traitement antipaludéen et le vaccin contre la fièvre jaune sont recommandés.

Monnaie: Franc CFA: 1 Franc français = 100 Francs CFA

Climat : Doux et sec (20 à 25°C)

Courant : 220 volts, 50 hertz.

Heure locale : GM

- - -